

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0925

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine pour un montant de 26 754 € nets de taxes à la gestion sociale et urbaine de la proximité, pour l'année 2002, du quartier de Parilly à Bron.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et des opérations de développement social urbain menées dans le quartier de Parilly à Bron, une convention-cadre entre la Communauté urbaine, la Commune, l'Etat, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, visant à renforcer la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), a été approuvée lors de la séance du conseil de Communauté en date du 8 juillet 1999, pour une durée de trois ans de 1999 à 2001.

L'année 2002 s'inscrit dans la continuité de cette politique.

Les conclusions de l'étude en cours pour l'élaboration de la prochaine convention-cadre permettront de fixer les objectifs de la période 2003 à 2005.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2002, le coût global de la GSUP est estimé à 167 672 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 26 754 € nets de taxes en charge nette.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, le montant prévisionnel de chacune ainsi que leur répartition entre les partenaires financiers sont les suivants :

Objectifs opérationnels et actions	Maîtrise d'ouvrage	Coût total	Commune	Communauté urbaine	Etat	Opac du Rhône
1° - améliorer l'attractivité du parc de logements . remise en état de 15 logements vacants (Arradep)	Opac du Rhône	Pour mémoire			Pour mémoire	Pour mémoire
2° - renforcer la gestion et les services de proximité : <i>a) - entretien et maintenance</i> . rénovation des parcs de stationnement . plan propreté commune - Opac Communauté urbaine	commune de Bron Opac du Rhône	15 245	15 245			

. poursuite du dispositif présence propreté (Arradep)	Opac du Rhône	Pour mémoire				
. mise en place de 4 agents de site <i>b) - sécurisation des espaces extérieurs et parties communes</i>	Opac du Rhône	117 386		17 608		99 778
. plan éclairage	commune de Bron	15 245	15 245			
. gestion des épaves	commune de Bron	7 600	7 600			
3° - enquête de satisfaction 2002 (étude)	Communauté urbaine	12 196	3 050	9 146		
total		167 672	41 140	26 754		99 778

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 8 juillet 1999 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de Bron Parilly pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 26 754 € nets de taxes en charge nette.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participations financières :

a) - avec la commune de Bron pour l'action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,

b) - avec l'Opac du Rhône pour l'action sous maîtrise d'ouvrage de celle-ci.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 617 400 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

4° - La recette attendue sera perçue sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 747 400 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,